

(A)

(N^o 139.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 30 JUIN 1858.

Rapport de la Commission de la Justice chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département de la Justice un crédit supplémentaire de 1,000,000 de francs.

(Voir les Nos 195 et 218 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron d'ANETHAN, Baron DELLAFAILLE, LONHIENNE,
Baron GILLÈS, Comte DE ROBIANO, Rapporteur.

MESSIEURS,

Comme les années précédentes, le Gouvernement vous demande un crédit pour la fabrication dans les prisons de l'État d'objets destinés à l'exportation ; ces travaux ont parfaitement réussi, les condamnés y ont trouvé une occupation utile et une rétribution méritée; les habitudes d'ordre et de travail ont pu renaître chez des hommes que leur inconduite et leurs méfaits ont privé de leur liberté. Cette nouvelle industrie a encore eu l'immense avantage de donner à la fois de l'ouvrage à nos prisonniers sans susciter à nos travailleurs libres une concurrence fâcheuse.

L'exposé des motifs du Projet de Loi qui vous est soumis embrasse une période de dix années, qui atteste la sage direction imprimée à cette nouvelle branche du service public.

Votre Commission a vu avec satisfaction les progrès marqués qui signalent chaque année, et tout fait espérer que les choses marcheront dans la même voie de progression.

Ce Projet de Loi ne vous est présenté au surplus que pour permettre une avance dans laquelle le Trésor rentrera sous peu ; puisque la somme portée en dépense au Ministère de la Justice figure aux recettes du Budget des voies et moyens de 1858.

Pour ces motifs, votre Commission a l'honneur, Messieurs, de vous proposer l'adoption du Projet de Loi.

Le Président,

Baron DELLAFAILLE.

Le Rapporteur,

Comte DE ROBIANO.